



SERMON SECOND

SVR L'ÉPISTRE AVX
Hebreux, Chap. 1. Vers. 1. & 2.

*Lequel (Fils) il a estably heritier de
toutes choses, par lequel aussi
il a fait les siecles.*



N Ous lisons 1. Roys 10. Que la Royne de Sceba voyant Salomon luy dit que bien-heureux estoient ses gens, & bien-heureux ses seruiteurs qui assistoient continuellement deuant luy oyans sa sapience. C'est, mes freres, ce qu'à beaucoup meilleur droit nous deons dire touchant la sapience de celuy dont Salomon n'estoit que l'ombre & la figure, à sçauoir Iesus-Christ, que tres-heureux sont ses seruiteurs, les fideles du nouveau Testament qui assistent deuant luy

en l'Eglise Chrestienne oyans sa sapsience. La sapsience de Salomon qu'oyoient ses seruiteurs estoit vne sapsièce, pour la pluspart, de choses morales & ciuiles, ou choses naturelles, côme la vertu des plantes & animaux; & ce qui estoit de choses celestes & spirituelles n'estoit guere qu'en enigmes, selon la maniere & la mesure des reuelations qui se faisoient en l'ancien Testament, ainsi qu'il appert du Cantique des Cantiques. Mais la sapsience que nous oyons de Iesus-Christ nostre Seigneur au nouueau Testament, est premierement, toute des choses du Royaume des Cieux: Secondement vne sapsience non plus en enigme, mais en clarté & euidence: Et en troisieme lieu, d'autant plus excellente que la personne par laquelle cette sapsience nous est annoncée, excelle par dessus les Prophetes de l'ancien Testament. C'est pourquoy Iesus-Christ nostre Sauueur au 10 de saint Luc disoit à ses Disciples, *Bienheureux sont les yeux qui voyent ce que vous voyez, car ie vous di que plusieurs Prophetes & Roys ont desiré de voir les choses que vous voyez & ne les ont point veuës, & ouyr les choses que vous oyez, & ne les ont point ouyes.*

C'est la meditation de l'Apostre és paroles

que nous vous auons leuës de l'Epistre aux Hebreux, esquelles ayant pour but d'induire à reuerence, foy & obeyssance enuers Iesus-Christ & son Euangile, il nous fait voir quelle est la condition & l'excellence de Iesus-Christ, par lequel Dieu a parlé à nous en ces derniers iours, disant qu'il est *l'heritier de toutes choses, celuy par lequel Dieu a fait les siecles, & celuy qui est la resplendeur de la gloire du Pere. &c.*

Es paroles precedentes nous auons veu trois choses, premierement, qu'au lieu que iadis Dieu auoit parlé par les prophetes, celuy par lequel il nous a parlé au nouveau Testament est le Fils, à sçauoir celuy qui ayant vn mesme esprit avec le Pere, sçauoit les secrets du Pere, selon que dit saint Iean, *Nul ne vid oncq Dieu, le Fils unique qui est au sein du Pere luy-mesme l'a reuelé*, là où ces mots, *qui est au sein du Pere*, signifient celuy qui luy est tres-intime, comme vn avec luy: Secondement, qu'au lieu que Dieu auoit parlé aux Peres à plusieurs fois, & s'estoit manifesté par diuers degrez & diuerses parties, Dieu auoit rassemblé en vne seule reuelation faite par son Fils en l'Euangile, tout ce qui atoit esté espars & distribué par le ministere de plusieurs Prophetes des promesses de sa

grace en l'ancien Testament : Et en troisieme lieu , qu'au lieu que Dieu auoit iadis parlé en diuerses manieres, à sçauoir par ombres & figures ; il auoit au nouveau Testament leué le voile des ombres & figures , & s'estoit fait voir à face descouuerte en Iesus-Christ: d'où resulte que la maniere de la reuelation faite en Iesus-Christ vaut mieux que les diuerses manieres des reuelations anciennes, & que celle-cy les termine & accomplit: estât chose euidente que ce à quoy Dieu auoit adjousté de temps en temps deuoit finalement obtenir sa perfection , & que la reuelation qui auoit esté dispensée en diuerses manieres, n'ayant rien eu de fixe & de stable, requeroit que Dieu finalement se reuelast d'vne maniere stable & ferme, laquelle ne receust plus de changemens.

Maintenant il nous faut poursuiure la description que l'Apostre fait de Iesus Christ, comme de celuy par lequel Dieu a voulu se communiquer à nous en perfection. Cette description est que Dieu a constitué ce Fils heritier de toutes choses, que Dieu par luy a fait les siecles , & en suite l'Apostre dira, que ce Fils estant la resplendeur de la gloire du Pere, & la marque engrauee de la personne d'iceluy, soustenant toutes choses par sa

parole puissante, & qui ayant fait la purgatió de nos pechez par soy-mesme, s'est assis à la dextre de la Majesté és lieux tres-hauts ; eloges qui tendent en general à exalter ce Fils par dessus toutes les creatures , & par consequent à induire à reuerence, soy & obeysance enuers luy & son Euangile. Or en l'heure presente nous exposerons cesdeux choses attribuees à Iesus-Christ, à sçauoir :

L'vne, que Dieu l'a constitué heritier de toutes choses :

Et l'autre, que par luy il a fait les siecles.

Et nous garderons cét ordre en l'exposition de chacun de cestiltres, à sçauoir que premierement nous considererons en chacun la verité du tiltre, & apres, les diuers esgars que chacun de ces tiltres a au but de l'Apostre.

I. POINCT.

Le premier eloge donc, est que Dieu a constitué ce Fils heritier de toutes choses. Cela signifie qu'il l'a constitué Seigneur de toutes choses ; l'Apostre ayant esgard à ce qui est dit au Ps. second, *l'Eternel m'a dit, c'est toy qui es mon Fils, ie t'ay auourd'hay engendré, demande-moy, & ie te donneray pour ton heritage les nations, & pour,*

ta possession les bouts de la terre. Et les Prophetes sont pleins des declarations de l'Empire donné à Iesus-Christ sur l'Vniuers. Au Ps. 22. apres que les souffrances du messie ont esté proposees, le Prophete dit, *tous les bouts de la terre se conuertiront à l'Eternel, & toutes les familles des nations se prosterneront deuant toi, car le regne appartient à l'Eternel, & il Seigneurie sur les nations:* & au Ps. 72. *Il dominera depuis une mer iusques à l'autre, & depuis le fleuve iusques aux bouts de la terre, Les habitans des deserts se courberont deuant luy, & ses ennemis lecheront la poudre, Les Rois de Tharsis & des Isles luy presenteront dons, les Rois de Seba luy apporteront presens, tous Rois se prosterneront deuant luy, toutes nations luy seruiront.* Et c'est l'Empire qui vous est clairement representé au nouueau Testament, quand Iesus-Christ dit luy mesme, *toute puissance m'est donnée au Ciel & en la terre,* Matth. 23. & au chap. 11. du mesme Euangile, *toutes choses m'ont esté données en main de par mon Pere.*

Mais icy on pourra demander que c'est que l'Apostre adjouste au propos precedent, en disant que Dieu a constitué Iesus-Christ heritier de toutes choses, veu qu'il a

appellé Iesus-Christ le Fils de Dieu, & que si Iesus-Christ est le Fils eternal de Dieu, & est vn avec le Pere, n'estimant point rapine d'estre egal à Dieu, il s'ensuit que par cette qualité il est de soy Seigneur de toutes choses, & semble n'auoir pas esté besoin de dire que le Pere *l'a constitué* heritier. Pour responce, il faut que vous distinguez vn double empire de Iesus-Christ, l'vn est l'empire qu'il a par son Essence diuine, & l'autre l'empire qu'il a par sa charge de Mediateur: l'Empire qu'il a par son Essence diuine, est celuy qu'il a de toute eternité commun avec le Pere & le saint Esprit, comme vn seul & mesme Dieu avec le Pere & le S. Esprit. L'Empire qu'il a par la charge de Mediateur est l'empire qui luy a esté donné, entant qu'ayant pris nostre nature humaine, il a en icelle expié nos pechez par sa mort: cét empire estant côme vne remuneration de l'humiliation de Iesus-Christ, & d'abondant côme vn moyen pour amener à salut les Croyans, qui estoit vne fonction de la charge de Mediateur: ie di comme vne remuneration de son abaissement, selon que dit l'Apostre Philip. 2. *Pource qu'il s'est abaisé Dieu l'a souverainement esleué, & lui a donné vn nom qui est sur tout nom, afin qu'au nom de Iesus tout*

genouil se ploye de ce qui est es Cieux & en la terre & dessous la terre: Esaie ch. 53. d'autant qu'il aura espendu son ame à la mort, Dieu le partagera parmy les grands, & il partira le butin entre les puissans: ie di aussi comme vn moyen pour amener à salut les Croyans, & ainsi accomplir ce qui estoit de la charge de Mediateur, selon que Iesus-Christ l'enseigne au 17. de saint Iean, disant, *Pere tu as donné puissance au Fils sur toute chair, afin qu'il donne la vie eternelle à tous ceux que tu luy as donnez: car afin que le Mediateur puisse amener les esleus à salut, & leur subuenir en toutes leurs necessitez, il faut qu'il ait vn empire sur tout es choses, voire sur les Demons mesmes, à sçauoir afin de les reprimer & retenir: c'est pourquoy vous remarquerez que nous ne donnons pas moins d'estendue à l'Empire que Iesus-Christ a comme Mediateur qu'à celuy qu'il a comme Dieu, & ne disons pas que comme Mediateur il n'ait pour empire que son Eglise: nous disons qu'il a pour objet de son empire non seulement son Eglise, mais toutes choses vniuersellement, voire ses ennemis mesmes; mais que son Eglise est en cét empire l'objet de son amour & le but de toutes ses fonctions, entant que c'est pour le salut*

d'icelle qu'il a receu puissance sur toutes choses & de fait le Prophete au Ps. second submet à l'heritage & empire du Fils mesmes ceux qu'il froisse d'un sceptre de fer ; & l'Apotre Ephes. 1. ioinct ces deux choses, à sçauoir que *Dieu a mis toutes choses sous les pieds de Iesus-Christ*, & que *sur tout il l'a donné pour chef à l'Eglise*. Cette distinction est ainsi faite, ie di qu'en nostre texte l'Apotre ne parle pas de l'empire que Iesus-Christ a simplement comme Dieu à raison de l'Essence diuine, mais de l'Empire que Iesus-Christ a comme Mediateur. La preuue en est euidente en ce qu'il dit que Dieu l'a *constitué* heritier de toutes choses : car l'Empire que Iesus-Christ a comme Dieu, il ne l'a pas par constitution, mais par nature. Secondement l'Empire que Iesus-Christ a comme Dieu avec le Pere, si nous y prenons garde de près, ne peut pas commodément estre appellé vn heritage ; car Iesus-Christ entant qu'heritier doit comme tenir la place du Pere (ce que nous vous monstrerons se faire par la charge de Mediateur :) Mais ce que Iesus-Christ a par son Essence eternelle, il ne l'a pas comme tenant la place du Pere, ains comme estant vn avec le Pere. Afin donc que vous entendiez que c'est que tenir la

la place du Pere, il faut que vous consideriez que le pere voulant acquerir vne Eglise par le moyen d vn Mediateur, qui reuestu de la nature humaine expieroit les pechez des hommes, & ameneroit les Croyans à salut, a voulu que pendant tout le temps que ce Mediateur vacque à introduire toute son Eglise au Ciel, destruisant de iour à autre ses ennemis, iusqu'à ce que la mort mesmes qui est le dernier ennemy, soit destruite; le Mediateur regnast sur l'vniuers, tenant comme la place du Pere mesmes, iusqu'à ce que toute l'Eglise estant introduite au Ciel, ce Mediateur remette ce sien Royaume & cette sienne puissance au Pere. Tout de mesme que si vn Roy enuoyant son fils pour ramener quelques sienes Prouinces à son obeyssance, transféroit l'authorité Royale à ce fils sur ces Prouinces - là iusques à l'entiere reduction d'icelles. Ainsi donc maintenant Dieu regne par l'entremise du Mediateur : mais apres que le Mediateur aura destruit tous ses ennemis & introduiët tous les fideles au Ciel, cessera l'entremise du Mediateur, à ce que Dieu regne par soy mesme & immediatement en nous tous, & alors Christ regnera non comme Mediateur, mais comme Dieu avec le Pere & le saint Esprit : &

c'est le mystere que nous enseigne l'Apostre en 15. de la premiere aux Corinth. disant que quand la fin sera venue, le Fils remettra le Royaume à Dieu le Pere, à sauoir quand il aura aboly tout empire & toute puissance & force: car il faut, que Iesus. Christ regne tant qu'il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds, & l'ennemy qui sera destruit le dernier c'est la mort, car il a assujetty toutes choses sous les pieds d'iceluy; & quand toutes choses luy auront esté assujetties, lors aussi le Fils mesme sera assujetty à celuy qui luy a assuietty toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous. Là (estre tout en tous) est opposé à estre en nous & y operer par l'interuention de Christ le Mediateur, pour exprimer que Dieu se communiquera à son Eglise par soy-mesme & immediatement. Et la raison de cela est, que tandis que le peché est en quelque sorte au corps de l'Eglise, & y a ses effects, (or il y est tandis qu'il y a des fideles icy bas, & il a ses effects en tout le corps de l'Eglise, tandis que les corps des fideles demeurent en la mort:) il est conuenable que Dieu communique avec son Eglise par l'entremise d'un Mediateur: mais apres que tous les effects du peché, pour lequel il auoit fallu un Mediateur, seront abolis, cōme

l'Ep. aux Hebr. ch. 1. vers. 1. & 2. Si
me ils serōt apres la resurrexion, ne sera plus
besoin que dieu se cōmunique par mediateur.

Ainsi donc iusques à ce temps Dieu re-
gne sur l'vniuers, mais par le Mediateur que
Dieu a fait seoir à sa dextre, & qu'il a rendu
heritier & seigneur sur toutes choses, & c'est
ce que nous enseigne Iesus-Christ au 5. de
sainct Iean, disant, *Le Pere ne iuge person-
ne, mais a donné tout iugement au Fils, &
apres, il luy a donné puissance d'exercer iu-
gement, entant qu'il est Fils de l'homme, c'est
à dire, entant qu'il est Mediateur, & qu'en
qualité de Mediateur il a reuestu la nature
humaine. Car par IUGEMENT enten-
dez toute puissance & autorité non seule-
ment d'absoudre ou condamner, mais aussi
de conduire & gouverner, seigneurier, selon
le stile de l'Escriture. Et c'est à cet empire
que Iesus-Christ nostre Seigneur rapporte
toute la dispensation du ministere de sa pa-
role: selon que en sainct Matth. chap. 28. il
infere la puissance qu'il a d'enuoyer prescher
l'Euangile, de la toute-puissance qui luy est
donnée au Ciel & en la terre, disant, *toute
puissance m'est donnée au Ciel & en la terre,
allez donc & endoctrinez toutes nations,
&c.* Et de cecy vous pouuez recognoistre
que ce tiltre d'heritier & seigneur de toutes*

choses donné par l'Apostre à Iésus-Christ, contient la raison pour laquelle Dieu a voulu parler à nous en ces derniers iours par son Fils, & pour laquelle ce Fils doit estre escouté & obey, & preferé à tous les Prophetes, c'est à sçauoir que les Prophetes en tout ce qu'ils ont annoncé, n'ont parlé que comme seruiteurs de ce Fils, veu que ce Fils estant constitué heritier de toutes choses, a esté aussi constitué Seigneur de tous les Prophetes.

Remarquons donc diuers esgards pour lesquels l'Apostre donne ce titre à Iesus-Christ: le premier concerne les Iuifs qui pretendoient que nul n'estoit receuable à alterer & changer ce qui auoit esté proposé par moyse & les Prophetes, ou y adiouster: car l'heritier, le Seigneur & le Maistre a droit d'alterer & changer ce que les seruiteurs ont proposé: Ainsi l'Apostre monstre que le Messie estant heritier de toutes choses, il falloit recognoistre son autorité au dessus de celle des Prophetes, & que le temps estoit venu auquel Dieu, apres auoir enuoyé les seruiteurs, enuoyast le propre heritier & le Maistre de tout: suiuant cela en ceste mesme Epistre chap. 3. l'Apostre dit du Christ, *Cetuy-cy est réputé digne d'une plus grande*

l'Ep. aux Hebr. ch. 1. vers. 1. & 2. 53
gloire que Moÿse, tant que celuy qui a edifié la maison est en plus grande dignité que la maison mesme, car quant à Moÿse il a bien esté fidele en toute la maison de Dieu, comme seruiteur, pour tesmoigner les choses qui deuoient estre dites, mais Christ, comme Fils, est sur la maison de Dieu: remarquez, il ne dit pas, en la maison, mais, sur la maison, c'est à dire, Maistre & Seigneur de la maison, & celuy qui a droit & autorité d'enseigner & commander.

Secondement, ce tiltre d'heritier de toutes choses, monstroÿt l'aduantage du nouveau Testament pardessus l'ancien, en ce que Dieu en l'ancien enuoyant les Prophetes ne faisoit que promettre & predire, pource qu'ils n'estoient pas heritiers & seigneurs des biens pour les donner: mais au nouveau Testament Dieu se communique à nous par l'heritier des biens, pour communiquer les biens mesmes, puis qu'il employe celuy qui a les biens en main. De là donc vient que Dieu n'a donné par Moÿse & les Prophetes que l'ombre des biens à venir, & non pas la viuë image des choses, & que la loy a esté donnée par Moÿse, mais la grace & la verité a esté faite par Iesus-Christ. Voicy donc Ican 14

q̄ fideles en la reuelation du Fils; non plus

les promesses & les ombres du Royaume des Cieux, mais en effect le Royaume des Cieux, par l'heritier & le Seigneur du Ciel. Voicy non des esperances & promesses de vie, mais en effect la vie par celuy qui est Seigneur de la vie: voicy non des types & figures de la remission des pechez & de la redemption, mais en effect la remission des pechez & la redemption par celuy à qui Dieu a donné puissance d'exercer tout iugement, deliurer, absoudre & pardonner. Voyez ô fideles, en cetitre, la certitude de nostre esperance & consolation: nous estions par le peché miserables & destituez de tous biens, côme il estdit Apoc.2. *tu es pauvre, miserable & auugle & nud*: & voicy Dieu qui se vient communiquer à nous par l'heritier & Seigneur de toutes choses pour subuenir à nostre misere & pauureté. Adam le premier homme que Dieu auoit constitué seigneur de la terre, s'estoit par son peché despoüillé de ce droit, & sa posterité quant & luy; & voicy nostre second Adam par lequel Dieu le Pere és derniers iours nous a engendrez à soy, qui est non seulement le Seigneur de la terre, mais aussi des Cieux, afin que nous obtenions en luy vn meilleur heritage que celuy que nous auons perdu en

Adam. Et icy encor remarquez le mystere de la sapience de Dieu, qu'il ait fallu pour rendre les fideles heritiers du Ciel & de toutes choses que leur Mediateur & leur chef eust au prealable cette qualite là : la Justice de Dieu ne pouuant permettre que cette qualite fust communiquee à des hommes apres le peché que par vn Mediateur, par lequel elle seroit transmise & communiquee à son corps.

En troisieme lieu, l'Apostre par cet titre d'heritier de toutes choses donné à Iesus-Christ, veut monstrier la maniere de iustifier les hommes toute differente de celle qui auoit retenty en la loy, & a esgard à cō qui est enseigné plus au long en l'Epître aux Gal, que la vie eternelle & le Royaume des Cieux nous vient par droit d'heritiers & non pas par droit de Mercenaires & acheteurs : la loy disoit aux hommes, *fay cecy & tu viuras*, & requeroit de l'homme ses ceures comme prix d'acquisition : mais l'Euangile ne nous rend plus acheteurs & acquerseurs (aussi la loy en ceste maniere là n'auoit peu viuifier aucun) mais il nous donne le fils & l'heritier de toutes choses, tellement que receuans ce Fils par la foy en iceluy, nous trouuons le

Ciel tout acquis, & l'obtenons par droit d'heredité, à sçauoir par nostre communion à l'heritier: qui est ce que ne comprennent point ceux qui enseignent que le Ciel est acquis par le merite des œures: car c'est changer l'heritage en salaire, & l'heritier en mercenaire, ce qui ne se peut par la teneur de la nouvelle alliance: car comme dispute l'Apôstre au 4. de l'Epistre aux Gal. Iesus Christ a racheté ceux qui estoient sous la loy, afin que nous receussions l'adoption des enfans: parquoy maintenant tu n'es plus serf, mais fils, que si tu es fils, aussi es tu heritier de Dieu par Christ.

D'abondant l'Apôstre a esgard en tout ce propos, & par consequent en ce tiltre, à la consolation des fideles (cette Epistre estant escripte à des fideles persecutez & qui auoient souffert le rauissement de leurs biens) comme s'il leur disoit, on vous a rauy vos biens, & les hommes vous ont despoüillez de toutes choses, mais courage, mes freres, voicy l'heritier de toutes choses par lequel Dieu se communique à vous, en qui vous recourez cent fois autant que tout ce que le monde vous a osté; on vous a osté quelques biens de la terre, mais voicy en Iesus-Christ l'heritage des Cieux; comme il leur dit cy-

l'Ep. aux Hebr. ch. 1. vers. 1. & 2. 57
 deffous chap. 10. *Vous avez pris en ioye le*
rauissement de vos biens, sçachans que vous
avez une meilleure cheuance és Cieux, &
qui est permanente. Et si on objecte qu'en-
 cor a-t'on besoin de quelque bien en la terre
 pendant qu'on y est, ce tiltre satisfait à cela,
 car Iesus-Christ estant heritier non seulemēt
 du Ciel; mais de toutes choses, c'est pour
 nous communiquer, autant qu'il sera expē-
 dient pour nostre salut, non seulement les
 choses du Ciel, mais aussi celles de la terre,
 selon que dit l'Apostre que *la pieté a los pro-*
messes de la vie presente & de la vie à venir,
 & Iesus-Christ, qu'ayans le Royaume des
 Cieux & la iustice; toutes choses seront ad-
 joustées pardeffus; afin que nous disions icy
 en general avec l'Apostre au 1. de la secon-
 de aux Corinth. que *tout autant qu'il y a de*
promesses elles sont ouy& amen en Iesus-
Christ. Que crains tu; ô fidele, en posse-
 dant Iesus-Christ l'heritier de toutes choses?
 tu as celuy qui a les thresors de tous biens,
 pour les communiquer selon qu'il sera con-
 uenable à ton salut.

Or ce tiltre selon le but auquel l'Apostre
 l'a allegué, nous sert aussi contre l'Eglise Ro-
 maine: car s'il a reuestu Iesus-Christ de ce
 tiltre d'heritier & Seigneur, pour monstres

qu'il estoit receuable à alterer chāger & augmenter ce qui auoit esté proposé aux Peres par les Prophetes qui n'estoient que seruiteurs, il s'ensuit certest que nuls conducteurs de l'Eglise, qui ne sont que seruiteurs, n'ont peu estre admis à changer ce que le Maistre mesme qui est Iesus-Christ & ses Apollres ont enseigné & prescript: C'est ce que Iesus-Christ montre au 23. de sainct Matth. *N' soyez point, dit-il, appelez nostre Maistre, car vn seul est vostre Docteur, à sçauoir Christ: remarquez la raison, car vn seul est vostre Docteur, il sembloit qu'il deuoit dire, car vn seul est vostre Maistre, à sçauoir Christ; mais il dit, est vostre Docteur, pour nous apprendre que c'est faire le Maistre en l'Eglise que d'y proposer aucune doctrine que Iesus-Christ n'ait pas enseignée: & par là iugez que deuiendra la doctrine du Purgatoire, des Indulgences, des Images, del Inuocation des Saints, du Sacrifice de la Messe & choses semblables enseignées par les Docteurs de l'Eglise Romaine: Et si Iesus-Christ seul est Seigneur & Maistre en l'Eglise, que deuiendra, ie vous prie, la maxime tenuë en l'Eglise Romaine, que l'Eueque de Rome peut faire des loix en l'Eglise qui obligent les consciences, car est ce aux serui-*

réurs de faire des loix en la maison : l'entreprendre en celle de Dieu & en son Temple, est s'y asseoir avec l'autorité qui appartient à Dieu.

II. POINCT.

L'autre tiltre que nous auons à considerer est, que celuy par qui Dieu a parlé à nous en ces derniers temps, *a fait les siecles*, où d'entrée remarquez que l'Apostre ne dit pas simplement, *par lequel il a fait les siecles*, mais, *par lequel aussi il a fait*, &c. Ce mot *aussi* montrant vne preuve & iustification du tiltre precedent, Dieu ayant à bon droit constitué celuy heritier de toutes choses, par lequel il auoit fait toutes choses : & de fait en l'Ep. aux Coloss. chap. premier, l'Apostre ayant appelé Iesus-Christ *premiere de toute creature*, (c'est à dire Seigneur de toute creature, pource que le premier né estoit Seigneur de la maison & de ses freres) en allegue pour raison que *par lay ont esté créées toutes choses*. Aussi l'Apostre montre par ce tiltre que la domination sur toutes choses & la charge de Mediateur n'est pas donnée à vne personne foible & qui ne la puisse bien soutenir, puis

qu'elle est donnée à celuy par lequel Dieu a fait les siècles: car il est certain que la charge & qualité de Mediateur ne pouuoit estre soutenüe que d'une personne diuine & toute-puissante: veu que les fonctions de cette charge, à sçauoir, vaincre Sathan, expier les pechez, enuoyer le saint Esprit, dissiper les efforts du monde, & destruire la mort, estoient choses pour lesquelles estoit requise vne vertu infinie. Iustement doncques & tres-conuenablement Iesus-Christ a esté estably du Pere, Mediateur & heritier de toutes choses, puis que par luy il auoit fait toutes choses. Le Mediateur faisoit vne restauration de toutes choses, vne nouvelle creation, comme l'Escriture parlât des temps du nouveau Testament, parle de la creation de nouveaux Cieux & nouvelle terre, & nous appelle nouvelles creatures. Or par qui estoit-il conuenable que Dieu restaurast toutes choses que par celuy par lequel il auoit fait toutes choses, & par qui deuoit-il creer vne Eglise comme vn monde nouveau, que par celuy par lequel il auoit créé le premier monde? Ainsi remarquez-vous l'industrie de l'Apostre en tout ce qu'il attribüe icy à Iesus-Christ.

- Mais éclaircissions ce titre. . . Première-

ment nous apprenons du chap. ii. de cette Epistre que c'est qu'il faut entendre icy par les *siecles* que Dieu a faités par Iesus-Christ, car il y à la, *par foy entendons-nous que les siecles ont esté ordonnez par la parole de Dieu, de sorte que les choses qui se voyent n'ont point esté faites de choses qui apparussent* : les siecles donc se prennent pour le monde selon la façon de parler qui estoit lors v'sitée entre les Juifs ; comme en leur Liturgie ils appellent Dieu Seigneur des siecles, c'est à dire Seigneur du monde : & font trois siecles, le siecle bas, à sçavoir le monde elementaire : le siecle moyen, à sçavoir les orbes celestes ; & le siecle haut qui est le troisieme Ciel. Les siecles donc au sens de l'Apostre sont toutes choses créées ; tellement que ce que dit icy l'Apostre n'est autre chose que ce qui est dit Coloss. i. *Par luy ont esté créées toutes choses qui sont és Cieux & qui sont en la terre, visibles & invisibles, & iceluy est devant toutes choses, & toutes subsistent par luy ; & Jean i. au commencement estoit la parole, & cette parole estoit avec Dieu, & estoit Dieu, toutes choses ont esté faites par elle, & sans elle rien n'a esté fait de ce qui a esté fait.*

Or entendez comment c'est que Dieu a

fait les siècles par Iesus-Christ. Ce n'est pas que Dieu ait agy par Iesus-Christ comme vn ouurier agit par vn instrument qui est de differente nature & vertu que celuy qui le meut, mais c'est que Dieu a agi par Iesus-Christ comme par sa sapience, tout de mesmes que l'ame conçoit par son intelligence, ou que l'homme entend par sa raison; car l'ame agit par son intelligence comme par soy mesme, l'homme agit tellement par sa raison, que la raison est l'homme mesme: aussi est remarquable que le mot de *parole* que S. Iean donne à Iesus-Christ disant *qu'au commencement estoit la parole, & que par elle ont esté faittes toutes choses*, est en la langue de l'Apostre vn mot qui ne signifie pas seulement *parole*, mais aussi *raison*: ce qui nous apprend que le Fils est la raison, l'intelligence & sapience du Pere, par laquelle il a fait toutes choses; d'où resulte que ce sont choses qui s'accordent fort bien que le Pere ait créé, & que le Fils ait créé, & que ce Fils soit Eternel & Tout puissant comme le Pere. Et comme les mysteres esclaircis au nouveau Testament estoient couverts en l'ancien, on peut considerer quelque rudiment de ceste doctrine en ce que Moyse rapporte si soigneusement de chaque chose en la creation, à sçauoir que

Dieu dit que la chose fust : Dieu dit que la lumiere soit, & la lumiere fut, &c. Dieu estant introduit parler : Or en effect ce n'estoit pas vne parole exterieure, c'estoit donc vne operation interieure, c'est à dire, vne production par la parole interieure, à sçavoir par la sapience, qui est le Fils. Que si on dit que la parole exprime le commandement : le respon tout de mesme, que ce commandement n'estoit pas exterieur, & par consequent que c'estoit vne operation de Dieu par sa sapience, laquelle paroist plus clairement en la creation de l'homme, où Dieu, cōme consultant avec la Sagesse, dit *faisons l'homme à nostre image & semblance.*

Maintenant considerons encor l'usage de cet titre selon le propos de l'Apostre : premierement, c'est pour exalter en toutes sortes Iesus-Christ par dessus les Prophetes, entant que ceux ci n'estoient que des creatures, mais celuy par qui Dieu a parlé à nous au nouveau Testament, est le Createur mesme, d'où resulte que la reuelation qui nous a esté faite par luy, est d'autant plus excellente que le Createur a d'excellēce par dessus des creatures. Cela aussi monstre l'efficace de Christ & de sa parole au dessus de la parole de la loy, la parole de Christ est parole puissante vne

parole operante dans les cœurs & viuiifiante; comme la parole de celuy qui a fait les siecles, qui appelle les choses qui ne sont point comme si elles estoient, & qui peut ressusciter les morts: car telle deuoit estre la parole du Mediateur, selon que Iesus-Christ dit Iean 5. *L'heure vient & est desia, que les morts orront la voix du Fils de Dieu, & ceux qui l'auront ouye viurons: c'est donc cette parole puissante du Mediateur, par laquelle sont produites les nouvelles creatures. Et p'durtant toy qui doubtes de l'efficace de Christ & de sa parole à la conuersion des hommes, considere la vertu par laquelle Iesus-Christ a fait les siecles; comme l'Apostre la considere quand il dit 2. Cor. 4. Dieu qui a commandé que la lumiere resplendist des tenebres, a reluy en nos cœurs pour donner illumination de la cognoissance de sa gloire en la face de Iesus-Christ.*

Secondement l'Apostre par ce titre soult tacitement l'objection qu'on faisoit de l'antiquité; car les Iuifs disoient contre l'Euangile, Receurons-nous vne doctrine & Religion nouvelle pour quitter celle que nos Peres ont tenuë de siadis par tant de siecles? L'Apostre d'oc disant que les siecles ont esté faits par Iesus-Christ, c'est comme s'il leur

disoit

disoit vous m'alleguez les Prophetes & Peres des quelques siecles, mais moy ie vous oppose celuy qui est deuant tous les siecles, celuy par lequel les siecles mesmes ont este faits; par ainsi ce mot respond au mot (*iadis*) que l'Apostre auoit employé disant que Dieu auoit *iadis* parlé aux Peres. Et c'est en cette maniere que nous auons à respondre auourd'huy à nos Aduersaires; Vous nous alleguez quelques Anciens; & nous vous alleguons l'Ancien des iours & le Pere d'Eternité parlant és saintes Escritures; Vous nous alleguez des siecles apres Iesus-Christ, mais qu'est-ce des choses establies depuis quelque nombre de siecles, au prix de ce qui a esté commandé par Iesus-Christ le Pere & Createur de l'Eglise Chrestienne qui est deuant tous les siecles d'icelle? Il faut donc que le vray iugement de l'antiquité de la Religion se prenne de l'authèur d'icelle, & non d'aucun qui ait esté apres luy: autrement ce seroit assubjettir à des siecles celuy qui a fait les siecles, à des creatures le Createur.

Que si vous considerez ce titre eu esgard à la consolation des fideles à laquelle l'Apostre regardoit contre les tribulations, il est aussi de grand poids: car si les hommes qui ne sont que creatures sont contre nous, le

Createur est pour nous: si nous sommes foibles, nous sommes assez puissants puis que nostre aide est au nom de celuy qui a fait les siecles, le ciel & la terre: & c'estoit d'où Dauid prenoit la consolation disant au Ps. 121. *Mon secours vient de l'Eternel qui a fait le ciel & la terre.* Vous donques qui tremblez aux menaces du monde, fortifiez vous en Iesus-Christ qui a creé tous les hommes: vous avez pour vous ce Createur, que craignez-vous de l'effort des creatures? Oyez le Seigneur en Esaïe au chap. 51. disant à Ierusalem, *C'est moy, c'est moy qui vous console, qui es-tu que tu ayés peur de l'homme mortel qui mourra, & du fils de l'homme qui deviendra comme du foin, & que tu oublies l'Eternel qui l'a faite, qui a estendu les Cieux, & qui a fondé la terre?*

Bref, si vous cōsiderez ce tiltre de I. C. eu esgard à la sanctification que l'Apostre vouloit produire és cœurs des fideles; N'est-ce pas comme s'il disoit avec Dauid au Ps. 95. *Venez prosternons-nous, inclinons-nous deuant celuy qui nous a faits, Auiourd'huy si nous oyons sa voix n'endurcissions point nos cœurs.* Ne vous submettezvous pas fideles à celuy qui vous a donné la vie, le mouuement & l'estre, qui est l'auteur de tous biens & de

L'Ep. aux Hebr. ch. 1. vers. 1, & 2. 67
la Nature mesmes: Venez, hommes, à ce-
luy qui premierement vous a faits creatures,
afin qu'il vous fasse nouvelles creatures par
la parole de son Euangile: receuez cette pa-
role en vos cœurs & vous en aurez vn estre
tout nouveau, vn nouvel homme créé selon
Dieu en iustice & vraye sainteté.

Mais tirons encor quelque fruiçt destil-
tres donnez à Iesus-Christ en ce texte, &
nous mettons par eux deuant les yeux la
grandeur & Majesté de Iesus-Christ, pour re-
cognoistre combiè il s'est humilié pour nous:
Voicy fideles l'heritier de toutes choses qui
s'est fait pauvre pour nous; voicy le Seigneur
de toutes choses qui a pris forme de seruiteur;
voicy le Createur des siecles qui pour nous
s'est fait creature: Combien donc sommes
nous redevables à sa charité? & combien en
deuons nous estre ravis en admiration? Vien
ô fidele, mediter cette merueilleuse dispen-
sation, afin que tu dies à Iesus-Christ com-
me saint Thomas, *mon Seigneur & mon
Dieu*; & que ta repentance & la tristesse
d'auoir offensé ce Seigneur, soit d'autant plus
griue que tu auois d'obligation à l'aimer.
Que si cét heritier de toutes choses nous a
particulierement pris pour estre son herita-
ge, voyons quel contentement nous luy en

auons donné. Il auoit attendu que cét heritage comme la vigne produisist des raisins & voicy des grappes sauuages: il auoit attendu droiſtute & voicy iniquité: iuſtice & voicy crierie, diſent les Prophetes: car quelle difference y a-t'il, ie vous prie, entre nous & les mondains qui ſont comme la partie deſerte de l heritage, abandonnée aux ronces & aux eſpines? en quels pechez leur cedons-nous? eſt-ce en auarice, luxe, vanité, ambition, paillardie, querelles & inimitiez? nullement, & cependant le Seigneur nous vouloit poſſeder comme vn peuple peculier adonné à bonnes œuures. Ieſus-Chriſt eſt heritier & Seigneur de toutes choſes, mais ô homme, d'entre ces choſes, tu veux excepter ton cœur & tes affections. Eſt-il iuſte que tu te ſouſtrayes à celuy qui a droict ſur toy & par la creation & par la redemption: à celuy qui a fait les ſiecles, & qui les a renouvellez?

Mettons nous donc, mes freres, en noſtre deuoir enuers luy, & nous trouuerons conſolation & redemption tres abondante en luy: car ſçachés que Ieſus-Chriſt eſtant appellé heritier & Seigneur de toutes choſes vniuerſellement, en ces choſes nous pouuons comprendre la mort, le monde, toute

L'Ep. aux Hebr. ch. 1. vers. 1. & 2. 69
forte d'ennemis & de maux, Iesus Christ en
estant fait Seigneur pour les assubjettir à soy
a fin qu'ils ne nuisent au salut des fideles : &
l'Apôstre l'enseigne 1. Corinth. 3. disant,
toutes choses sont à vous, soit Paul, soit A-
pollôs, soit Cephàs, soit le monde, soit la mort,
soit les choses presentes, ou les choses à venir,
toutes choses sont à vous, & vous à Christ, &
Christ à Dieu Partant c'est pour la puissance
que Iesus-Christ a sur ces choses, que nous
nous en pouuons glorifier, & dire avec l'Ap.
que ny mort, ny vie, ny Anges, ny principau-
té, ny puissance, ny hautesse, ny profondeur,
ny aucune autre creature ne nous pourra se-
parer de la dilection de Dieu qu'il nous a
monstrée en Iesus-Christ. Allons donc, mes
freres, courageusement à trauers toutes sor-
tes de maux à celuy que Dieu a estably heri-
tier de toutes choses. Et puis que nous som-
mes les freres de cét heritier, ayons cette
consolation que nous sommes les coheri-
tiers ; & sçachons qu'encore que nous nous
trouuions icy bas destituez de beaucoup de
choses, neantmoins nous auons en Iesus-
Christ droict à toutes choses, & que viendra
le temps auquel nous en aurons l'entiere
iouyssance & possession : Nous sommes icy
bas comme l'heritier pendant qu'il est sous

70 *Serm. sec. sur l'Ep. aux H. c. i. v. i. & 2.*
tuteurs & curateurs, qui n'est en rien different
du serf, combien qu'il soit Seigneur de tout,
ainsi que dit l'Apostre au 4. de l'Epistre aux
Gal. parlant de l'Eglise ancienne; or ce qu'e-
stoit l'Eglise de Dieu en l'ancien Testament
au regard des biens apportez par l'Euangile,
cela sommes nous maintenant au regard de
la felicité du siecle à venir: nous sômes com-
me n'ayans rien, & toutesfois nous possedons
nouveaux Cieux & nouvelle terre où iustice
habite, & orrons vn iour cette agreable se-
monce de Iesus-Christ nostre Seigneur, Ve-
nez les benits de mon Pere, possedez en
heritage le Royaume qui vous a esté pre-
paré deuant la creation du monde.

Dieu nous en fasse la grace.